



Pourquoi chez nous?

Aperçu de nos conditions d'engagement

Cet aperçu contient un ensemble de données générales et sommaires.

Pour chaque cas particulier, les dispositions détaillées correspondantes font foi (contrat de travail, règlements, dispositions sur les assurances etc.).



Temps de travail

Le temps de travail hebdomadaire pour les postes à plein temps s'élève à 42 heures, c'est-à-dire à 8.40 heures par jour.



Temps d'essai

Le temps d'essai pour les employés engagés pour une durée indéterminée est fixé à 3 mois.



Salaire

Spitex Biel-Bienne Regio SA garantit un salaire basé sur le marché. La classification du salaire est vérifiable et se réfère à la CCT Hôpitaux et cliniques bernois. Le droit au 13^e salaire existe. La moitié du salaire est versée en juin, l'autre moitié en décembre.

Le principe suivant est appliqué : à travail égal, salaire égal.



Engagements à temps partiel

Nous proposons à notre personnel des engagements à un taux d'occupation à partir de 20%. Un emploi dans notre pool de soins offre encore plus de flexibilité.



Allocations familiales

Allocations pour enfants/allocations de formation (selon taux d'activité)

Pour les enfants jusqu'à 16 ans	CHF 230.—/mois
Pour les enfants de plus de 16 ans	CHF 290.—/mois

Allocation d'entretien (selon taux d'activité) par famille

Pour 1 enfant	CHF 250.—/mois
Pour 2 enfants	CHF 180.—/mois
Pour 3 enfants	CHF 110.—/mois
Pour 4 enfants	CHF 40.—/mois
Pour 5 enfants et plus	CHF 0.—/mois



Assurance-accidents

AXA Assurances SA, police no. 44.152.398

L'assurance accidents professionnels et non professionnels dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

En plus (AXA Assurances SA)

Prestation en capital en cas de décès : 1 fois le salaire AVS

Prestation en capital en cas d'invalidité : 2 fois le salaire AVS

Spitex Biel-Bienne Regio SA prend à sa charge la totalité des primes pour l'assurance complémentaire, indépendamment du taux d'activité.



Assurance indemnité journalière en cas de maladie

Assurance Helsana SA

Salaire complet y compris 13^e salaire, dans le cadre de l'obligation de prestations de l'assureur selon le règlement du personnel.



Caisse de pension

Caisse de pension de la Ville de Bienne

60% des cotisations à charge de l'employeur et 40% des cotisations à charge de l'employé.

Possibilité de verser des cotisations d'épargne volontaires (2% ou 4% du salaire assuré). Annonce jusqu'au 30 novembre de l'année précédente.

Les jeunes versent des cotisations d'épargne à partir du 1^{er} janvier suivant le 21^e anniversaire.

Sous le lien www.pkbiel-cpbienne.ch / rubrique « Formulaires » se trouvent des informations complémentaires sur des thèmes tels que :

- Désignation du partenaire en tant que bénéficiaire pour les personnes non mariées
 - Rachats dans la caisse de pension
-



Vacances

Les collaborateurs avec un salaire mensuel ont droit aux vacances suivantes (dès le 01.04.2024):

- 6 semaines jusqu'à et y compris l'année calendaire où l'employé/e accomplit sa 54^e année;
- 7 semaines depuis le début de l'année calendaire où l'employé/e accomplit sa 55^e année et apprentis.

Les employés avec un salaire horaire bénéficient du même droit aux vacances que les employés avec un salaire mensuel. L'indemnité pour vacances est comprise dans le salaire horaire. Dès le 01.04.2024) :

- 13.04% du salaire horaire pour 6 semaines de vacances
 - 15.56% du salaire horaire pour 7 semaines de vacances
-



Congé payé

Les collaborateurs ont droit à:

16 semaines de congé maternité payé

- 100% du salaire actuel, en tenant compte de toute adaptation de la charge de travail au cours des 12 derniers mois

4 semaines de congé paternité

- Lors de la naissance de ses propres enfants

Les demi-journées suivantes sont rémunérées:

- 24 décembre et 31 décembre (après-midi)
-



Formation et formation continue

Spitex Biel-Bienne Regio SA encourage le développement professionnel de ses collaborateurs par des offres de formation et formation continue. Chaque année, nous proposons à nos collaborateurs un vaste programme de formation continue interne.



Primes de fidélité

- Pour 5 ans de service accomplis CHF 500.—
 - Pour 10 ans de service accomplis, 50% du salaire mensuel ou 10 jours de vacances
 - Pour 15 ans de service accomplis, 75% du salaire mensuel ou 15 jours de vacances
 - Pour 20 ans de service accomplis, puis pour chaque 5 ans de service supplémentaires accomplis, 100% du salaire mensuel ou 20 jours de vacances
-



Frais

Les indemnités sont réglementées dans le «règlement des frais et suppléments salariaux».



Outils de travail mis à disposition pour le personnel soignant

- Smartphone ou tablette: indemnité pour frais d'abonnement selon les conventions actuelles avec les prestataires de service
- Vêtements de travail (y.c. prise en charge des frais de nettoyage CHF 240.—/année, selon taux d'activité)
- Casque de vélo et veste réfléchissante de sécurité
- Sac à dos
- Matériel de soins
- Vélo électrique



Indemnité pour l'utilisation du véhicule personnel

- Vélomoteur/vélo électrique CHF 0.20/km
 - Scooter/moto CHF 0.30/km
 - Voiture CHF 0.70/km, la carte de stationnement annuelle pour la ville de Bienne est organisée et payée par Spitex Biel-Bienne Regio SA
-



Prestations supplémentaires de Spitex Biel-Bienne Regio SA

- Pour chaque recommandation couronnée de succès de nouveau collaborateurs, Spitex Biel-Bienne Regio SA accorde une prime de médiation au collaborateur qui l'a recommandée:

Recommandation de nouveaux apprentis ASSC:	Prime 300.00 CHF
Recommandation de collaborateurs niveau assistance et secondaire:	Prime 1'000.00 CHF
Recommandation de collaborateurs à l'administration	Prime 1'000.00 CHF
Recommandation de collaborateurs niveau tertiaire:	Prime 1'000.00 CHF

- Vaste offre de formation ciblée et revue chaque année pour tous les collaborateurs
 - Réalisation de diverses manifestations dans le cadre de l'organisation
 - Offre «Unihockey » gratuite
 - Offre ciblée dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise (bon de santé d'une valeur maximale de CHF 150.-)
 - Vaccin gratuit contre la grippe
 - Café et fruits gratuits
 - Cafétéria avec possibilité de cuisiner
-



Conditions spéciales pour les collaborateurs Spitex

- 10% de rabais dans les pharmacies de la ville de Bienne (selon liste)
- 10% de rabais dans les 3 différents Restaurants Coop de Bienne (rue de Nidau, Boujean et Gare)
- 10% de rabais chez Pizza Italia, Mittelstrasse 11, 2502 Bienne
- Les collaborateurs de Spitex Biel-Bienne Regio SA bénéficient de contrats-cadres négociés avec différents partenaires.

L'administration vous fournira des informations détaillées au sujet des offres.
